

Performance

Conduites dopantes en entreprise, tou

Le dopage est essentiellement associé au milieu sportif, professionnel ou amateur. Mais des conduites dopantes peuvent également être observées en entreprise. Peu d'études ont été réalisées sur cette question, mais elles montrent l'émergence de certains comportements.

Patrick Laure, médecin conseiller à la direction régionale de la Jeunesse et des Sports de Lorraine, est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Dopage et société* et *Histoire du dopage et des conduites dopantes*. Il revient sur la consommation de substances dopantes en milieu professionnel.

■ **Travail & Sécurité. Le dopage est une notion essentiellement associée au sport. Le trouve-t-on dans d'autres milieux professionnels ?**

Patrick Laure, médecin conseiller à la direction régionale de la Jeunesse et des Sports de Lorraine. Avant tout, il faut distinguer dopage et conduite dopante. La conduite dopante est la consommation de substances, quelles qu'elles soient, en vue d'être plus performant. Le contexte dans lequel elle survient joue pour une large part. On tient en effet moins compte du produit que de la motivation à l'origine de la consommation. Dans ce contexte, le dopage est une conduite dopante particulière, qui ne concerne qu'une petite part de la population, les sportifs, et une liste de produits bien précis, les produits dopants.

Et si le dopage a une image négative, et est d'ailleurs interdit, les conduites dopantes sont perçues de façon plus nuancée. Elles ne nuisent pas forcément à l'image de l'entreprise, et peuvent même être synonymes de productivité ou de dynamisme. Dans certains secteurs d'activité, la culture « locale » a intégré ces conduites dopantes. Mais lorsque les effets indésirables deviennent trop visibles, et risquent de nuire à l'image de l'entreprise, ces conduites sont perçues négativement.

■ **Comment apparaissent de tels comportements ?**

P. L. Les conduites dopantes découlent de l'interaction de trois facteurs : l'individu (sexe, âge, estime de soi...), la substance (effets, facilité d'accès, coût...) et l'environnement (milieu professionnel, contexte familial, religieux, socioculturel...). L'individu tente de surmonter un événement perçu au quotidien comme un obstacle : entretien d'embauche, prise de parole en public, accélération de cadences... En pratique, il recherche soit l'amélioration de sa performance, soit la diminution d'un facteur entravant la performance

Conduites dopantes en milieu professionnel

Ce n'est que très récemment que le concept de conduites dopantes en milieu professionnel a été décrit. En effet, de plus en plus d'auteurs spécialisés dans la prise en charge des addictions évoquent des conduites dopantes au travail et font référence aux « pilules de la performance ». Ces pilules de la performance sont en général issues de la pharmacopée et sont soit des tranquillisants, soit des antidépresseurs, soit des psychostimulants (caféine...). Selon ces auteurs, ce dopage serait expliqué par la nécessité de répondre à des exigences en milieu du travail de plus en plus importantes. Ces exigences entraîneraient un recours « pathologique » à des traitements pour supporter le quotidien. Les spécialistes notent qu'ils sont amenés à voir de plus en plus de personnes souffrant de cette addiction qui nécessite une prise en charge en milieu spécialisé et qui est comparable à ce qui est observé pour certains sportifs de haut niveau. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure de prévention spécifique pour ces conduites dopantes. Leur prévention s'inscrit donc dans le cadre plus large de la prévention des addictions en milieu du travail.



(fatigue, stress...), la notion de performance ne signifiant pas ici forcément exploit.

■ **Y a-t-il des illustrations concrètes de telles situations ?**

P. L. Depuis une dizaine d'années, les médecins du travail s'intéressent de plus en plus au sujet. Pour comprendre le recours aux substances dopantes, il faut cerner l'obstacle à surmonter et surtout la représentation que s'en fait la personne. Une grande part de subjectivité intervient donc. C'est pourquoi les études sur le sujet sont encore peu nombreuses. Néanmoins, on peut noter que des infirmières en réanimation, soumises à de fortes contraintes, ont reconnu s'injecter par voie intraveineuse un mélange de paracétamol et de vitamine C, afin de lutter contre la fatigue et de rester efficaces à leur

jours plus ?



poste. Lors d'une étude auprès de sapeurs-pompiers menée en 1998, 8 % d'entre eux ont reconnu prendre des anxiolytiques pour tenir le coup face à l'anxiété générée par des interventions sur des personnes polytraumatisées ou sur des accidents graves impliquant des enfants.

En 2003, une étude auprès d'un panel de médecins généralistes a montré que 19 % d'entre eux avaient déjà pris dans les douze mois précédents un anxiolytique pour lutter contre le stress, et 24 % des stimulants pour lutter contre la fatigue. Enfin, une étude plus récente, en 2004, a montré que, sur 2 106 salariés de la région toulousaine, un tiers déclarait prendre des substances pour être performants au travail, avec parfois une synergie de différentes conduites dopantes. Ces études présentent le biais

de reposer uniquement sur du déclaratif, donc d'accorder une large part au subjectif et aux sous-déclarations. Et elles ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population française. Mais, dans un domaine encore très mal connu, ce sont de premières données à prendre en compte.

Céline Ravallec

Pour en savoir plus

- « Drogues et travail : le new deal ? » Numéro spécial. *Toxibase*, n° 15, 3^e trimestre 2004, 56 p.
- « Drogues et Travail », *Travail & Sécurité* n° 678, novembre 2007, dossier p. 16-28 (téléchargeable sur www.travail-et-securite.fr)
- Dossier web : www.inrs.fr/dossiers/addictions.html

Jacques de Ceaurriz, directeur du département des analyses à l'Agence française de lutte contre le dopage

« Une obligation de performance de plus en plus présente »

Certains sportifs professionnels (footballeurs, cyclistes...) sont salariés de leur club ou de leur équipe. Or, le Code du sport comporte une section sur le dopage. Deux arrêtés du 5 juillet 2000 de la chambre sociale de la Cour de cassation ont admis la rupture anticipée pour faute grave de contrat à durée déterminée de coureurs cyclistes pour usage de produits dopants. Rencontre avec Jacques de Ceaurriz, directeur du département des analyses à l'Agence française de lutte contre le dopage.

■ Travail & Sécurité. Quelle définition peut-on donner du dopage ?

Jacques de Ceaurriz, directeur du département des analyses à l'Agence française de lutte contre le dopage. Il en existe plusieurs définitions, dont aucune totalement satisfaisante. Mais l'on peut dire que le dopage consiste à consommer un produit qui augmente la performance, présente des effets secondaires et entrave l'éthique sportive. Si l'on a deux de ces trois critères, on est en présence de dopage.

■ Y a-t-il un profil type de consommateur ?

J. de C. On peut considérer deux types de profils : le consommateur passif, confronté à une offre qui l'incite à consommer ; et le consommateur actif, qui ressent le besoin et recherche des substances. Tout comme on peut considérer deux types de dopants : celui du pauvre, issu de l'arsenal thérapeutique de l'ancienne génération (anabolisants...), et celui du riche, issu des nouvelles technologies, comme les hormones de croissance recombinantes.

■ Trouve-t-on des produits initialement utilisés dans le milieu sportif qui sont passés dans le monde de l'entreprise ?

J. de C. Le dopage s'est banalisé, tant dans la population générale que dans le sport. Et comme il existe de plus en plus une obligation de performance dans la société, des produits dopants peuvent être consommés en entreprise. Mais on manque d'information sur le sujet. Les compléments nutritionnels, apparus en 1996 aux États-Unis, sont enrichis en précurseurs d'anabolisants faciles à synthétiser et très accessibles. Mais, globalement, les produits consommés sont principalement des « drogues sociales » (amphétamines, cocaïne, cannabis...) ou des tranquillisants.